

**"Loi relative "**  
**à l'adaptation de la**  
**société**  
**au vieillissement**

**Du 28 décembre 2015**

# **LES AXES PRINCIPAUX DE LA LOI**

C'est une loi sociétale

1 – ANTICIPATION ET PREVENTION

2 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE AGEES DANS SA PERTE  
D'AUTONOMIE .

3 – PROTECTION DE LA PERSONNE AGEE

4 – MOYENS FINANCIERS

# QUELQUES DONNÉES CLÉS

## DEMOGRAPHIE

- **L'espérance de vie** est de 78,4 ans pour les hommes, 84,8 ans pour les femmes. L'INSEE projette un allongement continu de l'espérance de vie. En 2060, elle devrait être de 86 ans pour les hommes et 91,1 ans pour les femmes.
- **Les personnes âgées de 60 ans et plus** sont  
15 millions aujourd'hui.  
20 millions en 2030  
24 millions en 2060.
- **Les plus de 85 ans** passeront de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060

# QUELQUES DONNÉES CLÉS

## LES AIDANTS

- 4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés. Parmi elles, 2,8 millions apportent une aide à la vie quotidienne à une personne âgée vivant à domicile

# QUELQUES DONNÉES CLÉS

## AUTONOMIE

- La majorité des personnes âgées vieillissent en autonomie. Seuls 8 % des plus de 60 ans sont considérés comme dépendants (bénéficiaires de l'APA).
- A 85 ans, seulement 20% sont en perte d'autonomie.
- On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA dont 60 % vivent à domicile et 40 % en établissement.

# QUELQUES DONNÉES CLÉS

*L'ensemble des concours publics consacrés à la dépendance s'élève à 21,1 milliards d'euros en 2011*

- 11 milliards d'euros pour le financement des soins ,
- 5,3 milliards d'euros au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)
- 2,1 milliards d'euros pour l'hébergement.

# Une politique globale tournée vers l'autonomie

*Un texte profondément contemporain qui mobilise l'ensemble des politiques publiques*

*Pour permettre:*

- aux personnes âgées, même fragilisées,  
d'être **actrices de leur parcours**

# 1 – Anticipation et prévention

◇ **anticiper et combattre les premiers facteurs de risque de perte d'autonomie et d'assurer un accompagnement de qualité, à domicile comme en établissement**

► Le Conseil Départemental de la Coordination à l'Autonomie composé des différents acteurs intervenant auprès des personnes âgées va apporter de la réflexion et des propositions sur les besoins et actions nécessaires en terme de prévention:

- CDCA éclairera la conférence des financeurs .

## 2 - L'accompagnement des parcours

- l'ensemble des prestataires « aide à domicile associatifs et privés soumis à la procédure d'autorisation

### Lutter contre l'isolement

- Adapter le logement aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires
- Création des résidences autonomes par transformation des logements foyer et MARPA qui percevront le forfait autonomie.

suite 2 –

## L'accompagnement des parcours

Développement et refondation des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SAPSAD).

Revalorisation des salaires des aides à domicile.

## 3- Droits et liberté des personnes âgées

- Renforcement de la procédure du consentement pour entrer en maison de retraite
- Lutte contre les tentatives de captation d'héritage ou d'abus de faiblesse
- Possibilité pour les plus de 65 ans, étrangers résidant depuis plus de 25 ans en France, d'obtenir la nationalité française par déclaration.

## **4- Donner plus d'aides à ceux qui en ont besoin**

**L'Acte II de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile, c'est :**

- une meilleure couverture des besoins ;
- une participation financière réduite des usagers
- un soutien renforcé aux personnes les plus dépendantes .

**revalorisation de l'APA pour le GIR 1 et 2  
par une meilleure répartition du  
financement**

GIR 5 et GIR 6 Par la CASA

GIR 1,2,3et 4 par le CD et Etat

## 5- Une organisation de proximité

- le Gouvernement compensera intégralement les dépenses nouvelles prévues par la loi.
- création du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, dédié à l'expression des personnes âgées et des personnes handicapées.
- La conférence des financeurs: une meilleure coordination des acteurs afin de proposer à toutes les personnes âgées une réponse cohérente et adaptée à leurs besoins.

## 6- Un financement ambitieux et responsable

- 700 M€ de dépenses nouvelles financées à partir de la recette de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

# **Un financement ambitieux et responsable**

## **Volet anticipation et perte d'autonomie 185 M€**

- Aides techniques et action collectives de prévention 140 M€
- Forfait autonomie en logement foyer 40M€
- Fond de compensation du handicap 5M€

# **Un financement ambitieux et responsable**

## **Volet adaptation de la société au vieillissement**

**84 M€**

- Adaptation 80 000 logements privés par l'ANAH 40 M€
- Fond de garantie microcrédit 4 M€
- Plan d'aide à l'investissement dans les résidences autonomie 40 M€

# Un financement ambitieux et responsable

## Volet APA 375 M €

- APA à domicile, revalorisation des plafonds d'aide 153 M€
- APA à domicile diminution du ticket modérateur 197 M€
- APA à domicile, amélioration des conditions de travail des salariés 25 M €

# Un financement ambitieux et responsable

## Aides aux aidants 84 M€

- Soutien et accompagnement des aidants (CNSA) 5 M€
- Appui et formation pour l'accueil familiale 1M€
- Droit au répit pour les aidants prise en charge lorsque l'aidant est hospitalisé 78 M€